

## Rapport d'activité 2016

### Introduction

Ce rapport d'activité est établi conformément aux statuts et soumis à l'approbation des membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Au-delà de son aspect statutaire, c'est un document qui porte un regard sur la vie de l'ANVP au plan local, interrégional et national. Il rend compte des actions menées par les équipes de visiteurs au sein des établissements pénitentiaires, les présidents de section, les délégués interrégionaux, le conseil d'administration et son bureau, les accueils des familles et les salariés.

Pour les financeurs et les donateurs, il rend compte de l'utilisation des ressources et est diffusé aux institutions partenaires, notamment l'Administration pénitentiaire, ainsi qu'aux institutions de contrôle en raison du caractère de l'association reconnue d'utilité publique de l'ANVP.

L'année 2016 a été riche en événements pour l'ANVP :

- La surpopulation carcérale s'est aggravée. Le nombre de personnes détenues était de 69 012 au 1<sup>er</sup> décembre 2016, soit une croissance de 3,3% en un an. Le taux d'occupation moyen était de 139% dans les maisons d'arrêt. On comptait, au 1<sup>er</sup> décembre 2016, 1459 matelas par terre. Cette situation a été largement commentée dans la presse. La mission des visiteurs est devenue, dans ces conditions, à la fois plus difficile et plus nécessaire.
- Un plan de construction de 21 nouvelles prisons a été annoncé. L'ANVP devra anticiper, dans son recrutement et par la formation, l'ouverture de nouveaux établissements à l'horizon de 5 ans.
- L'ANVP a défini lors de son assemblée générale 2016 un projet stratégique intitulé « ANVP 2020 », qui oriente l'action de l'association pour les années à venir.
- Quatre équipes de visiteurs ont expérimenté l'accompagnement en milieu ouvert, à la suite de la loi pénale d'août 2014
- L'ANVP a obtenu le « label IDEAS ». Attribué par un comité indépendant, il reconnaît l'ANVP comme un partenaire crédible pour les institutions publiques comme pour les fondations d'entreprise et les donateurs privés.
- La délégation interrégionale d'Ile de France, la plus importante en nombre de visiteurs, a été redynamisée.
- La carte des régions ANVP, qui est la même que celle de l'Administration pénitentiaire, a été redessinée. Elle est identique à la carte des nouvelles régions administratives.

## Plan du rapport d'activité

1. L'ANVP en quelques chiffres
2. L'ANVP sur le terrain
  - 2.1 Les conditions de détention
  - 2.2 Le recrutement des visiteurs
3. Vie associative nationale
  - 3.1 Le Bureau et le Conseil d'administration
  - 3.2 Le Secrétariat national
  - 3.3 Les outils de travail
4. Les actions pilotées par le Conseil d'administration
  - 4.1 La Commission plan stratégique et labellisation
  - 4.2 L'expérimentation de la contrainte pénale
  - 4.3 La Commission développement
  - 4.4 La Commission formation
  - 4.5 La Commission Communication
  - 4.6 La Commission Europe
  - 4.7 La Commission fonctionnement et révision des textes
  - 4.8 Deux projets spécifiques : jardins en prison et tablettes de traduction
  - 4.9 Le groupe de travail préparation du congrès
5. Relations avec les institutionnels
  - 5.1 Relations avec l'Administration pénitentiaire
  - 5.2 Relations avec les institutionnels
  - 5.3 Relations avec les partenaires associatifs
  - 5.4 Relations avec M6

### 1- L'ANVP en quelques chiffres

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Nombre d'adhérents	1503	1 530
Nombre de visiteurs	1 198	1 211
Nombre de membres associés/candidats visiteurs	305	319
Temps passé en entretien en heures	57 061	58 643
Nombre de sections	67	68
Nombre de correspondants	134	133

Les visiteurs ont effectué en 2016 près de 64 000 visites auprès de plus de 5 200 personnes détenues différentes. Leur action bénévole correspond à 32 emplois à temps plein.

### 2- L'ANVP sur le terrain

Comme chaque année, les correspondants d'établissement, les présidents de section (regroupant généralement plusieurs établissements, le plus souvent dans un même département) et les délégués interrégionaux ont été interrogés par questionnaire pour la préparation de ce rapport. Ont été reçus 97 questionnaires de correspondants d'établissement, 51 questionnaires de présidents de section ainsi que les questionnaires des 9 délégués interrégionaux.

La réalité de l'ANVP sur le terrain est multiple. En maison d'arrêt, les visiteurs rencontrent les personnes détenues généralement pour quelques mois, voire quelques semaines. En centre de détention ou en maison centrale, les relations sont de plus longue durée.

La taille des équipes reflète celle des établissements. En 2016, un quart des établissements comptait 5 visiteurs ou moins, et la moitié des établissements entre 6 et 15 visiteurs.

### 2.1- Les conditions de détention

Sur une échelle de 1 (très mauvaises) à 5 (très bonnes), les conditions de détention sont notées 2,9. Il s'agit d'une moyenne pondérée. La situation est pire dans les maisons d'arrêt : 35 correspondants signalent les effets de la surpopulation. Outre l'inconfort pour les personnes détenues (le matelas par terre), la surpopulation accentue la promiscuité. Elle rend plus rare et plus difficile l'accès au travail et aux activités.

Les correspondants signalent aussi la vétusté de certains établissements, avec en corollaire l'exiguïté des locaux (rareté des salles d'activité, étroitesse des cours de promenade, obscurité). Dans certains établissements plus modernes, placés sous surveillance électronique, on note l'isolement, la solitude, le manque de communication. Plusieurs notent une déficience dans l'hygiène ; la violence latente entre détenus ; le difficile accès aux soins, et l'insuffisance de la réponse psychiatrique.

Le sous-effectif en personnel de certains établissements, en détention et au SPIP, est également noté comme une composante importante de la vie en détention. Il exerce une pression sur les possibilités de mouvement et d'activité. Il restreint la flexibilité par rapport à une interprétation stricte des règlements. Il constitue donc un paramètre significatif de l'activité des visiteurs.

Du côté positif, plusieurs équipes de visiteurs ont été témoins, et aussi acteurs, de la mise en place de Modules de Respect, d'abord à Mont de Marsan puis dans d'autres établissements en France.

### 2.2- Le recrutement des visiteurs

Le nombre de visiteurs est idéalement fixé, par accord entre l'ANVP et l'Administration pénitentiaire, à un visiteur pour 20 détenus. Il était à la fin 2016 de 1 visiteur pour 58 détenus. Le nombre de visiteurs dépend en réalité de deux facteurs : la demande de visite par les personnes détenues et le recrutement de visiteurs nouveaux en remplacement de ceux qui, pour raison d'âge ou d'autres motifs, abandonnent.

- La demande de visite dépend de la qualité de l'information qui est donnée par les SPIP ou, directement, par des visiteurs au « quartier arrivants ». 72% des correspondants pensent que l'information donnée aux personnes détenues est suffisante et incitative. Dans 44% des établissements, les visiteurs participent à l'accueil des arrivants, soit au cours de réunions, soit par des entretiens individuels. Cette pratique devrait être étendue.
- Les visiteurs sont agréés par le SPIP. Dans 55% des cas décrits par les correspondants, ils sont présentés au SPIP par l'ANVP. Très souvent, les candidats manifestent leur intérêt sur le site [anvp.org](http://anvp.org) et sont contactés par les responsables locaux ou régionaux. Les situations sont différentes dans les métropoles régionales, où les candidats sont souvent plus nombreux que les agréments susceptibles d'être délivrés ; et pour les établissements construits loin des centres urbains, dans lesquels les détenus souhaitant un visiteur sont souvent placés en liste d'attente. L'ANVP souhaite qu'il soit possible de visiter des détenus le samedi ou le dimanche. Ce n'est possible, actuellement, que dans 40% des établissements.

### 2.3- Les relations avec les responsables d'établissement et les SPIP

Sur une échelle de 1 (très mauvaises) à 5 (très bonnes), les relations avec les responsables d'établissement sont notées 3,9 et avec les SPIP 3,7. On note des disparités, liées à des raisons subjectives (relations entre personnes) et objectives (les conditions de la détention), mais une majorité de visiteurs sont satisfaits de leurs relations avec leurs interlocuteurs de l'administration pénitentiaire.

Un tiers des correspondants participe à la Commission Pluridisciplinaire Unique, certains d'entre eux seulement pour la partie « indigence ». 78% des correspondants participent au Conseil d'Évaluation de leur établissement.

L'existence de réunions régulières avec le SPIP ou le chef d'établissement, prévue par la convention pluriannuelle qui lie l'ANVP à l'administration pénitentiaire et découle du code de procédure pénale, est inégale : 21 correspondants disent n'en avoir pas eu en 2016, 29 disent avoir eu une réunion, 19 correspondants 2 réunions, 15 correspondants 3 réunions, 12 correspondants 4 réunions ou plus. Il y a certainement sur ce point matière à progression.

#### 2.4- Les activités pratiquées par les visiteurs outre la visite

Un grand nombre de visiteurs intervient aussi, à côté de la visite individuelle de détenus, dans des activités diverses. Dans beaucoup de cas, des visiteurs font partie de l'association socio-culturelle de l'établissement et parfois y exercent des responsabilités.

Les correspondants d'établissements ont été interrogés sur les activités pratiquées par au moins un visiteur. Les activités suivantes sont le plus souvent mentionnées : écrivain public (mentionné par 54% des correspondants) ; accueil des familles (50%), activité d'enseignement, directement ou comme relais d'Auxilia ou du Clip (43%).

Par ailleurs sont mentionnés les jeux de société (cités par 12 correspondants), l'aide aux indigents (bourses contre l'illettrisme, vestiaire..., citée par 6 correspondants), l'accompagnement de détenus sortants ou permissionnaires (6 correspondants), la participation au journal interne (3 correspondants), la couture (2 correspondants).

Sont également cités les jardins, des ateliers arts plastiques (peinture, bois, photo, dessin, bande dessinée), musique (guitare, chant choral...), théâtre, culture générale, philosophie, des activités sportives, des ateliers de préparation à la recherche d'un travail (rédaction d'un curriculum, simulation d'entretien d'embauche), un atelier beauté (pour les femmes incarcérées), un rôle de « référent-impôts ».

Enfin, les correspondants soulignent la participation de visiteurs aux événements dans la prison : spectacles, manifestations sportives, etc.

#### 2.5- Les relations avec les autres structures intervenant en prison

Interrogés sur les autres structures qu'ils rencontrent en prison, les correspondants citent le Secours Catholique (cité par 44 correspondants), la Croix Rouge (27), les aumôneries (24), le Genepi (16), Auxilia (15), la Cimade (13), le Courrier de Bovet (6), le Clip (4) et les Alcooliques Anonymes (4). Une cinquantaine d'associations est, au total, mentionnée, dont un grand nombre de rayonnement local.

58% des correspondants disent qu'ils sont partenaires avec ces structures. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des Journées Nationales Prison (24 correspondants), des fêtes de Noël et de fin d'année avec remise de cadeaux, de l'action d'enseignement (Auxilia) et de l'aide aux indigents. Sont également cités comme objet de partenariat : formation de bénévoles, goûters, fête de la musique, spectacles, accueil des familles, relais d'information des détenus étrangers, accueil des familles, accueil de détenus à leur sortie, bibliothèque.

#### 2.6- La vie associative ANVP dans les régions

L'ANVP est organisée en :

- Délégations interrégionales dont l'aire géographique correspond à celle des 9 régions pénitentiaires. Leur carte a été modifiée fin 2016 pour se conformer aux nouvelles régions.

- Sections, qui regroupent les équipes de plusieurs établissements, normalement dans le cadre d'un département.
- Correspondants d'établissement.

La délégation Ile de France est en phase de réorganisation et de redynamisation, à la suite de la désignation d'un nouveau délégué. L'organisation de l'ANVP Outre-mer est en phase de redéfinition.

Dans 8 régions, le délégué est assisté d'une équipe, dont certains membres sont spécialisés : trésorerie, formation, recrutement et, de plus en plus souvent, développement des ressources.

Une rencontre régionale a été organisée dans toutes les régions à l'exception de l'Ile de France et de l'Outre-mer. Interrogés sur ce point, les délégués interrégionaux indiquent que 362 adhérents ont participé à une réunion de leur région, et que ces réunions ont rassemblé en moyenne 45 participants.

Par ailleurs, les présidents de section et les correspondants d'établissement sont réunis en général une ou deux fois par an, avec en moyenne 15 participants.

Une action de développement des ressources a été impulsée nationalement et mise en œuvre dans les régions. Les obstacles à surmonter sont la réduction des subventions de la part de collectivités locales, la préférence des bailleurs de fonds pour des projets identifiés plus que pour le fonctionnement général de l'association, et un manque de motivation de la part de visiteurs qui considèrent que « la visite est gratuite ».

De bons progrès ont été réalisés sur ce terrain en 2016. 78% des présidents de section ont demandé des subventions en 2016, principalement auprès des communes ou communautés de communes, de départements, de parlementaires et de clubs ou associations.

Une nouvelle procédure budgétaire a été instaurée fin 2016 pour l'exercice 2017, fondée sur une concertation approfondie des régions et des sections locales.

59% des sections ont participé, avec les autres membres du groupe local de concertation prison, à l'organisation des journées nationales prison en novembre sur le thème « vivre enfermé ». Les formes prises par cette action ont varié d'un lieu à l'autre : film suivi d'un débat (dans 13 sections), conférence et table ronde, installation dans un lieu public d'une cellule témoin de 9m<sup>2</sup>, pièce de théâtre, intervention dans les lycées, exposition de photos ou d'œuvres d'art produites par des détenus, interventions dans une radio ou une télévision locales.

## 2.7- Les formations ANVP

Dans près d'un tiers des établissements, aucun visiteur n'a participé à une formation en 2016. Il existe une marge de progrès sur ce point.

Les formations le plus fréquemment mentionnées sont les formations initiales (environnement du visiteur, écoute et accompagnement), les formations juridiques (parcours judiciaire, connaissance de l'administration pénitentiaire, garde à vue), les groupes de paroles (analyse des pratiques).

Sont aussi fréquemment mentionnées : prévention du suicide / situations sensibles, addictions, contrainte pénale et action en milieu ouvert, citoyenneté, radicalisation, assertivité, communication, psychiatrie.

Enfin, on peut noter : gestion des tensions et conflits, la vérité, formation de formateurs, développement des ressources, réinsertion active, religions monothéistes

Les formations ont été organisées : par la région ANVP dans 44% des cas, par l'administration pénitentiaire (34%) la section ANVP (21%), le national ANVP (4%) ou d'autres intervenants (7%).

Les deux tiers des correspondants estiment qu'ils n'ont pas rencontré de difficulté pour financer ces formations.

Les formations considérées comme prioritaires sont :

- ✚ Les formations initiales ; rôle et déontologie du visiteur, connaissance du milieu carcéral.
- ✚ Ecoute et accompagnement (formation initiale, et perfectionnement : entretien motivationnel)
- ✚ Groupes de parole / Analyse de la pratique
- ✚ Formations juridiques : parcours judiciaire du détenu, exécution de la peine, administration pénitentiaire
- ✚ Prévention suicide, situations à risque
- ✚ Addictologie
- ✚ Psychologie (comment ne pas être manipulé par un détenu) ; psychiatrie
- ✚ Santé en détention

### 2.8- Les Maisons d'accueil gérées par l'ANVP

L'Association gère deux lieux d'accueil des familles, à Béthune et Amiens.

À Béthune, l'ANVP est propriétaire de cette maison. Elle a reçu en 2016 1675 personnes, 17% de moins qu'en 2015. Les enfants représentaient 22% des personnes accueillies. L'effectif des bénévoles a connu une évolution positive en nombre et en renouvellement. Des travaux d'entretien (toiture, embellissement intérieur, fenêtre, volets, façade) sont prévus. Ils bénéficient d'une aide de la Direction interrégionale des services pénitentiaires.

À Amiens, à la maison d'accueil L'Escale, 18 bénévoles ont accueilli plus de 18 000 personnes (65% de femmes, 19% d'enfants et 16% d'hommes). Ces chiffres sont en baisse de 9% par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par un moindre effectif détenu à la maison d'arrêt. La maison d'accueil est ouverte pendant tous les parloirs et toute l'année, soit 313 demi-journées d'ouverture en 2016.

## **3- Vie associative nationale**

### 31- Le Bureau et le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2016, les 26 janvier, 5 avril, 22 mai, 27 septembre et 14 décembre.

Le Bureau du Conseil d'administration s'est réuni six fois, les 5 janvier, 15 mars, 26 avril, 7 juin, 6 septembre et 15 novembre. Il s'est par ailleurs réuni par audioconférence les 11 juillet et 29 novembre.

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le 21 mai 2016 à Pantin, à l'Espace des 7 Arpents.

### 32- Le secrétariat national

L'effectif salarié du siège est resté stable sur la période avec 2 ETP (Laurence Fayet et Pierre-Luc Bourrel).

La rationalisation du travail et les améliorations informatiques ont permis de ne pas augmenter la masse salariale, même si des heures supplémentaires ont été nécessaires pour boucler des dossiers dans les temps et continuer à satisfaire les exigences de réactivité tant en interne qu'en externe.

La clôture progressive des comptes bancaires autres que BNP avec échéance à fin 2016, a permis de réduire sensiblement sur l'année la surcharge observée en 2015, période de transition. Au 31 décembre 2016, 10 comptes restaient à clôturer (sur plus de 80 que comptaient l'ANVP), souvent à cause de subventions qui ont tardé à rentrer.

Intervenues dans le courant du second semestre, l'amélioration du site informatique annoncée dans le rapport 2015, et l'automatisation du traitement des candidats visiteurs avec intégration directe dans la base de données, après quelques balbutiements, ont constitué un point majeur de réduction de tâches chronophages et sans valeur ajoutée, tout en rajoutant à la réactivité de l'ANVP à prendre en compte les demandes.

La nouvelle possibilité de règlements des cotisations par virement bancaire, bien qu'encore timide sur 2016 (32 virements) en permet une meilleure gestion plus rapide et plus fiable, tant pour les adhérents que pour les salariés et les comptables, et un risque moindre de perte de courriers.

Les pics d'activités restent toujours très soutenus durant le premier semestre avec la période très intense entre janvier et mars : clôture des comptes du siège, des délégations interrégionales et des sections, entrée et saisie des cotisations, élaboration et coordination des demandes et des bilans des dossiers de subventions nationaux, saisie des abandons de frais des adhérents - 911 en 2016 -), puis jusqu'à l'Assemblée Générale qui s'est tenue cette année le 21 mai 2016 à Paris, et toute sa logistique.

Le conseil d'administration, engagé dans sa démarche de labellisation et porteur du Plan stratégique ANVP 2020 présenté et validé lors de cette Assemblée Générale, s'est mis au travail sitôt élu, et y a sollicité les salariés, en particulier Pierre-Luc pour concevoir des outils opérationnels et animer une formation à la recherche de fonds, et Laurence Fayet pour définir les besoins et suivre le projet M6 Rénovation du site.

Il a affirmé sa volonté d'aboutir à un lissage de la saisie comptable sur l'année, à des fins de suivi des budgets pour une meilleure maîtrise de la situation financière. En parallèle, il a souhaité poursuivre la réflexion sur la modernisation du système d'information et la recherche d'outils adaptés tant à notre structure qu'à ses adhérents (du simple utilisateur au responsable local et interrégional). Cet effort devrait porter ses fruits d'ici 2018, avec pour finalité d'être autant un gain en interne en termes d'appartenance, de facilitation du travail en réseau et de la transmission des connaissances, qu'en externe en termes d'image.

Parmi les tâches administratives courantes, le siège a traité cette année 936 demandes de candidats visiteurs (870 en 2015) dont 586 avant la mise en ligne du nouveau site et de leur automatisation de traitement. Il a également traité une bonne cinquantaine de demandes de jeunes souhaitant mener des études, interviews, travaux dirigés, etc. sur les visiteurs de prison et/ou sur la condition des personnes détenues, et des demandes de collèges ou lycées souhaitant des interventions de bénévoles pour témoigner de leur mission et des conditions pénitentiaires. Il a enfin traité une soixantaine de demandes de proches de personnes incarcérées et une bonne trentaine de demandes de soutien de la part de personnes détenues. Et d'autre part répondu à une cinquantaine de demandes de médias.

Pour l'ensemble de ces demandes, les salariés ne peuvent faire sans les bénévoles puisque la grande majorité de ces demandes sont renvoyées vers des interlocuteurs responsables associatifs en régions.

En plus de ces tâches administratives courantes, le secrétariat national a lancé deux opérations de collectes de fonds qui ont permis de rapporter 6 200 € avec un coût inférieur à 125 €.

Enfin, le secrétariat national demeure un soutien administratif pour l'ensemble des adhérents, et parfois même psychologique, tant pour des adhérents qui rencontrent des difficultés que pour des personnes détenues et leurs familles.

Pivot entre l'interne et l'externe, les salariés coordonnent l'information et demeurent un soutien technique important dans le développement de l'association.

### 33- Les outils de travail

Une réflexion a été enclenchée en novembre 2016 pour évaluer notre système d'information, qui comporte deux parties. Le fichier des adhérents, la trésorerie et le site Web [anvp.org](http://anvp.org) dans ses deux dimensions (grand public et intranet) sont gérés par un prestataire unique, All in Web. La comptabilité est gérée par le logiciel Idylis.

L'étude en cours devra déterminer si ce système satisfait les critères de sécurité, de stabilité, de productivité et de coût et s'il pourra accompagner le développement de l'ANVP dans les prochaines années.

## 4- **Les actions pilotées par le Conseil d'administration**

### 41- La Commission Plan stratégique et Labellisation

La commission est composée de l'ensemble des pilotes des commissions mises en place par le Conseil d'administration.

#### Mission de la commission

- ✓ Présenter à l'assemblée générale 2016 pour adoption, les cibles du plan stratégique (cf. engagement pris par l'assemblée générale de 2015)
- ✓ Décliner les cibles en axes stratégiques et obtenir un Plan Stratégique
- ✓ Établir le dossier pour présentation au comité de labellisation IDEAS

#### Réalisations : le plan stratégique

- Afin de garantir la cohérence politique, la commission était composée principalement des pilotes des différentes commissions créées par le CA. Ce dossier, piloté par le Président, a été traité essentiellement par regroupement des analyses conduites par les commissions et présentés et travaillés par le Bureau puis par le Conseil d'administration
- C'est ainsi que les cibles du plan stratégiques ont été présentées, comme l'engagement en avait été pris, à l'approbation de l'Assemblée générale de 2016, votées à l'unanimité. Elles avaient préalablement, fait l'objet de réflexion en bureau du 15 mars 2016 puis approbation du Conseil d'administration du 5 avril 2016.
- La déclinaison de cibles en axes stratégiques et plan stratégique, ont fait l'objet du travail du bureau du 6 septembre 2016 puis de l'approbation du Conseil d'administration du 27 septembre 2016, avant présentation en Comité de Labellisation IDEAS le 13 décembre.

#### Réalisations : le dossier labellisation

Le label IDEAS, valable trois ans, reconnaît l'ANVP comme un partenaire crédible pour les institutions publiques comme pour les fondations d'entreprise et les donateurs privés.

Son obtention a été acquise grâce à un chantier piloté par Marie-Paule Héraud et mené régulièrement depuis sa remise en route au printemps 2016 jusqu'à la validation claire et non équivoque par le Comité de Labellisation d'IDEAS le 13 décembre 2016.

La stratégie adoptée était double :

- Un travail en groupes spécialisés débouchant sur des dossiers techniques
- Un travail politique de portage à chaque réunion de Conseil d'Administration, relayé par l'engagement constant du personnel du siège.

L'ensemble a été couronné par l'attribution du label « Sans réserve et sans remarque », le 13 décembre 2016, chose rare aux dires de nos interlocuteurs IDEAS.

A noter que le travail réalisé par les équipes sous la coordination de Marie-Paule Héraud, a été remarqué par IDEAS qui a suggéré que nous avancions de 6 mois la présentation au comité de labellisation (décembre 2016 au lieu de Juin 2017).

### Les axes de Progrès

« *Obtenir le label est une grosse charge de travail, le conserver est un état d'esprit... »*

L'année 2017 devra être l'année de la consolidation et de la mise en pratique de toutes les règles adoptées dans le dossier labellisation et d'améliorer les indicateurs identifiés comme inexistantes ou non appliqués.

#### 42- L'expérimentation de la contrainte pénale

Lors du Conseil d'administration du 17 septembre 2015, décision a été prise de consulter nos adhérents pour déterminer si l'ANVP devait donner suite ou non aux sollicitations de la DAP pour que les visiteurs volontaires accompagnent les mesures prévues dans la loi pénale du 15 août 2014.

Le 26 janvier 2016, le Conseil s'exprimait clairement et positivement sur notre engagement. Après un long travail de négociation avec la DAP, le protocole d'expérimentation était signé le 25 mai 2016. Le même jour, un comité de pilotage (ou COPIL) d'installation se tenait.

Le 22 novembre 2016, le second COPIL a permis de faire le point sur l'installation de l'expérimentation tant du point de vue des SPIP que des équipes de Visiteurs-Accompagnants des quatre sites retenus dans le protocole : Longuenesse, Lyon, Nancy et Valenciennes.

Dans la deuxième partie du mois de janvier 2017, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'ANVP, représentée par Jean-Marie Seffray, chargé du suivi de l'expérimentation, ont rencontré sur les lieux d'intervention les équipes locales (visiteurs-accompagnants, les CPIP et leurs équipes dirigeantes).

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expérimentation lancée désormais dans la phase d'accompagnement des personnes placées sous main de justice ?

Quantitativement, le nombre de mesures relevant de la loi pénale (Contrainte Pénale et Libération Sous Contrainte) est très faible malgré des efforts d'explication auprès des hauts magistrats par le ministère de la Justice, la DAP et certaines DISP. Très loin de ce que ces derniers et l'ANVP pouvaient présager lors du lancement de la réflexion qui a abouti à la consultation de l'ensemble des visiteurs. Cette absence de volonté de prononcer ces peines s'est confirmée au fil des mois. Dans un premier temps, tout le monde avait présent à l'esprit la mise en place des peines de travail d'intérêt général du milieu des années 1980 qui eurent aussi beaucoup de mal à s'imposer pour devenir ensuite évidentes.

À la fin janvier 2017, seules 3 personnes sur main de justice suivies par des visiteurs ANVP font l'objet d'une peine de contrainte pénale - toutes à Valenciennes- sur la quinzaine de mesures au total sur les 4 sites en milieu ouvert. Lorsque nous avons signé ce protocole nous avons admis de suivre, à *titre exceptionnel*, des personnes condamnées à d'autres peines en milieu ouvert (par exemple le sursis avec mise à l'épreuve) si leur isolement le justifiait. Mais nous ne pensions naturellement pas à une inversion le justifiant dans de telles proportions.

Qualitativement, il ne s'agit pas de porter une appréciation sur les bienfaits de l'accompagnement des personnes suivies qui ne seront observables seulement dans un délai plus long et pour lesquelles nous aurons des premières indications vers la fin avril. C'est la finalité de cette expérimentation.

Les visiteurs-accompagnants découvrent peu à peu ces personnes isolées, souvent en détresse et contribuent à leur faire reprendre conscience de leurs capacités en les accompagnants dans des démarches diverses mais aussi en les ouvrant vers la création de lien social avec autrui et en les faisant sortir de leur isolement.

Globalement, les 4 rencontres sur le terrain nous permettent de dégager les remarques suivantes :

- Chaque site est particulier, a une histoire qui lui est propre et les expérimentations sont forcément menées légèrement différemment. C'est encore plus vrai pour le centre de semi-liberté de Maxéville près de Nancy.
- L'implication de la hiérarchie régionale de l'AP est différente d'un site à l'autre.
- Les relations entre le CPIP et les visiteurs-accompagnants, parfois tendues au début, se sont largement améliorées grâce à une compréhension réciproque des missions de « l'autre » ... voire l'acceptation de cette nouvelle collaboration, pas évidente a priori. Les échanges sont riches, sans langue de bois, sans cacher les écueils et aussi en soulignant les avancées positives quand elles pouvaient être mises en évidence. Mais aussi les échecs « accompagnés » qui parfois font grandir ceux qui n'ont jamais connu l'estime d'eux-mêmes.
- La formation a débuté, parfois tardivement, du fait notamment de la sortie du conflit des CPIP avec leur hiérarchie. Elle s'est mise en place progressivement en rejoignant le niveau attendu grâce à une pression forte en cas de besoin de la part de l'ANVP.
- Les lieux de rencontre ne furent pas toujours évidents mais des solutions ont toujours été trouvées grâce à l'ingéniosité des uns et des autres.
- La confidentialité est de mise entre les visiteurs-accompagnants et les personnes accompagnées à l'égard des CPIP. Mais le champ du secret partagé est plus large qu'en milieu fermé puisque les obligations et les interdictions sont portées à la connaissance de l'accompagnant ; et celles-ci peuvent être parfois bien indiscrettes lorsqu'on parle d'interdictions de fréquenter un débit de boissons, ou des lieux fréquentés par des mineurs, ou autres mesures d'obligation. Mais c'est en connaissance de cause des trois parties.
- Cette expérimentation concerne actuellement une douzaine d'adhérents dont quatre femmes. Ils interviennent à titre individuel sauf à Lyon où des binômes ont été constitués (un homme et une femme) en principe. Du côté des personnes placées sous main de justice et accompagnées par un visiteur ANVP, on ne compte qu'une femme.
- Les visiteurs- accompagnants engagés dans l'expérimentation n'imaginent pas de cesser leurs accompagnements avant la fin de la mesure qui souvent se poursuivra au-delà de notre prochaine assemblée générale. À demi-mot la plupart annonce que c'est une évidence qu'ils poursuivront dans ce chemin quel que soit le positionnement de notre association. Tous les visiteurs-accompagnants sont adhérents de l'association et interviennent en milieu fermé mais évoquent, pour certains, la

possibilité de quitter l'association si celle-ci devait ne plus permettre la continuation de cette expérimentation.

L'expérimentation a donc débordé le cadre initialement prévu de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte. Régulièrement les SPIP sollicitent des visiteurs pour accompagner des personnes dans ces situations un peu partout sur le territoire. Discrètement, certains visiteurs acceptent mais hélas sans formation préalable. Des cercles de soutien (l'une des dispositions de la justice restaurative) sont mis en place de plus en plus largement en région parisienne par exemple mais aussi à Lyon ; dans ces situations, la formation préalable a été assurée. L'existence d'un cadre conventionnel entre l'ANVP et la DAP pour l'accompagnement de personnes en milieu ouvert, et l'intégration d'une formation, est un apport majeur de l'expérimentation en cours.

Une réunion des expérimentateurs est prévue à Paris le 12 avril 2017. Elle devrait permettre d'avancer dans l'évaluation, par l'ANVP, de l'expérimentation en cours.

Une proposition de loi adoptée par le Sénat, mais qui ne sera pas débattue par l'Assemblée Nationale avant la prochaine législature, prévoit l'abrogation de la loi pénale de 2015 (« loi Taubira »). Si l'Assemblée générale décide de maintenir ou même d'étendre l'expérimentation en cours, il faudra prendre en compte de possibles évolutions législatives en ce qui concerne l'accompagnement de personnes sous main de justice en milieu ouvert.

#### 43- La Commission Développement

La Commission développement, a vu son mandat redéfini par le Conseil d'administration élu en mai 2016. Pilotée par Xavier Denecker, elle comportait 6 membres, tous administrateurs.

Elle a reçu quatre missions : consolider l'implantation de l'association, coordonner l'offre de services de l'ANVP aux personnes détenues et à leurs familles, préparer une décision de l'Assemblée générale 2017 sur l'engagement (ou non) de l'ANVP dans la Justice restaurative et développer les ressources de l'association.

##### *Consolider l'implantation de l'association*

- ✓ Identifier les établissements dont nous sommes absents, définir et réaliser des plans d'action pour y pénétrer.
- ✓ Redynamiser les équipes en perte de vitesse
- ✓ Diversifier notre recrutement (jeunes, jeunes adultes, femmes).
- ✓ Insister pour une plus grande présence de l'ANVP dans les quartiers arrivants.

Ces actions ne seront pas achevées à la date de l'assemblée générale 2017. La raison en est un manque crucial de disponibilité de la part des membres, qui sont par ailleurs chargés de responsabilités nationales et régionales. Il conviendra pour l'année 2017 – 2018 d'élargir la composition de la Commission à des personnes qui ne soient pas délégués interrégionaux ni administrateurs. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour dédier une ressource humaine (interne ou externe) aux projets de communication et de développement de l'association.

##### *Coordonner l'offre de services de l'ANVP aux détenus et à leurs familles*

Il s'agit d'identifier les services que rendent sur le terrain des équipes de l'ANVP et qui pourraient être recommandées à d'autres équipes.

Ce travail sera effectué en utilisant les résultats du questionnaire adressé aux correspondants pour la rédaction du rapport d'activité, et dont plusieurs questions ont été orientées dans ce but.

Préparer une décision de l'Assemblée générale 2017 sur l'engagement (ou non)  
de l'ANVP dans la Justice restaurative

Une résolution sera proposée à l'Assemblée générale, fondée sur la participation de visiteurs à des programmes de Justice restaurative (en particulier Christiane Legrand, visiteuse à Fresnes) et sur les conclusions de colloques organisés par la fédération Citoyens et Justice en novembre 2016 et par l'Institut Français pour la Justice Restaurative en janvier 2017.

Développer les ressources

Initialement nommée « recherche de fonds », la démarche de développement des ressources s'est concrétisée en 2016. Dans chaque région, un coordinateur « développement des ressources » a été désigné. Son rôle consiste à enclencher une dynamique de demande de financements aux niveaux régional, départemental et local. La démarche est fondée sur les relations que les membres de l'ANVP entretiennent avec des personnes : présidents de région ou d'assemblée départementale, parlementaires, clubs et associations, entreprises et fondations d'entreprise, particuliers et notaires.

Plusieurs audioconférences ont été organisées, avec le groupe des coordinateurs ou individuellement. Une formation a été organisée à Paris le 7 décembre, coanimée par Xavier Denecker et Pierre-Luc Bourrel. Le départ de celui-ci du Secrétariat national, en février 2017, rend nécessaire une redéfinition des moyens de cette action.

44- La Commission Formation

Mission de la Commission

La commission formation, pilotée par Didier Baudoin jusqu'en mai et ensuite par Marie-Paule Héraud est composée d'administrateurs et de formateurs reconnus au sein de l'ANVP en particulier pour la formation « Écoute et accompagnement ». Pierre-Luc Bourrel est le salarié en charge du suivi financier des formations et du montage de dossier pour le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative).

L'objectif de cette commission est la mise en œuvre et le suivi des formations afin de permettre aux visiteurs de remplir leur mission en toute connaissance de cause et d'accroître la compétence des membres qui souhaitent prendre des responsabilités dans l'association.

Deux réunions ont eu lieu dont une en conférence téléphonique. Des consultations et des échanges courriels et téléphoniques ont été réalisés en fonction des besoins.

En début d'année, les travaux de la commission ont consisté à dresser le bilan 2015 des formations, à inventorier les besoins pour 2016 afin de préparer le dossier de demande de subvention au FDVA et d'actualiser le référentiel pour l'année en cours.

Le cadre fixé pour 2016

Elle a aussi proposé au Conseil d'administration les dispositions suivantes :

- l'obligation à tout nouveau visiteur adhérent à l'ANVP de suivre, dans la première année qui suit la délivrance de l'agrément, les deux formations jugées indispensables : « Écoute et accompagnement » - spécifique ANVP- et « formation initiale » - dispensée par l'Administration Pénitentiaire et l'ANVP-.
- l'affectation à chaque délégation interrégionale d'une dotation de 1 500 € dès le mois de mars afin de démarrer ces formations prioritaires (avance sur la subvention FDVA).

- le financement de « l'analyse de la pratique » (ou groupe de parole) prioritairement en Ile de France et, après avis du délégué, aux sections nouvellement créées et ne disposant pas encore de ressources propres.
- la production d'un plan de formation par délégation interrégionale

Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil d'administration.

### Évaluation du cadre mis en place pour 2016

Au regard de ces dispositions, il apparaît que :

- ❖ Seulement 110 nouveaux visiteurs ont bénéficié des formations obligatoires alors que l'ANVP a enregistré environ 200 nouveaux visiteurs.
- ❖ La dotation de 1 500 € a été utilisée pour tous types de formation et inégalement selon les régions.
- ❖ Les groupes de parole représentent un coût important et il est impératif de les financer localement car la subvention du FDVA n'en couvre que 1/3.
- ❖ Seulement 3 plans de formation ont pu être exploités ; les autres étant incomplets ou inexistant.

A l'initiative de la commission, « une formation des formateurs » a permis d'établir un programme type de formation « Environnement du visiteur », d'optimiser la fonction de formateur et de transmettre aux futurs formateurs (3 formateurs potentiels). En 2014, une formation identique avait permis l'élaboration d'un programme type pour la formation « Écoute et accompagnement ».

### Les orientations pour 2017

En 2017, l'effort devra porter principalement sur quatre points :

- ✚ Une meilleure répartition de l'offre de formation entre les régions.
- ✚ Un respect plus rigoureux du référentiel des formations financées par le FDVA.
- ✚ Une recherche de financements publics ou privés pour palier le différentiel entre ce qui est demandé au FDVA et la subvention réellement accordée, et pour diversifier l'offre.
- ✚ Une amélioration de la production des justificatifs de formation.

Il reste cependant une difficulté inhérente au FDVA : la connaissance du montant de la subvention qui n'intervient qu'en milieu d'année. La prudence en termes de programmation de formations financées par le FDVA est donc recommandée. Ce décalage est un réel handicap à l'établissement d'un plan de formation annuel.

### 45- La Commission Communication

La commission, pilotée par Paul Marconot, est composée de 10 personnes, dont 6 membres du Conseil d'administration, 3 adhérents non administrateurs et la Secrétaire nationale.

Elle s'est réunie trois fois, dont une fois par audioconférence.

### Mission de la commission

- La mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration en matière de communication, lors de ses réunions de novembre 2015, avril 2016 et mai 2016.

- La consolidation du partenariat avec M6
- La structuration d'une politique de relations extérieures
- La poursuite du recueil des attentes du terrain
- La poursuite du travail de mise en commun des « bonnes pratiques »

### Les réalisations de la Commission

- Relance du partenariat avec M6 :
  - \* Mise en place d'un PowerPoint de présentation de nos supports fondamentaux (Carte Identité – Plan ANVP-2020) qui est décliné selon les thèmes à chaque présentation à l'extérieur (IDEAS, Ecole Nationale de Magistrature, Commission Livre blanc, ...)
  - \* Restructuration et lancement de notre nouveau site internet (26 octobre 2016)
- Relations extérieures :
  - Contacts plus fréquents avec la presse (Gazette du Palais, Le Monde - RMC, Europe 1, ...)
  - Participation/Sollicitation :
    - \* Rencontres avec le Président de la Commission des Lois, le Ministre de la Justice etc.
  - Questionnaire-Recueil des attentes auprès de l'ensemble des adhérents sur les trois supports (*La Lettre, Visiteur de prison, La revue de presse*).
  - Clarification des finalités des deux supports Lettre et Visiteur et lancement d'une communication ponctuelle avec les responsables ANVP en local

### Les axes de progrès

- Ouverture et présence de l'ANVP sur les réseaux sociaux
- Refonte de nos supports « Lettre » et « Visiteur » (en relation avec une présence sur réseaux sociaux ?). Cela nécessitera une aide professionnelle extérieure
- Faciliter et promouvoir le partage des bonnes pratiques.

## 46- La Commission Europe

La Commission Europe se compose de quatre membres : Anne-Marie Klopp (pilote de la commission), Raphaël Bonte, Georges Sobieski et Maryvonne de Vitton. Elle travaille en coordination avec un « groupe européen » qui comprend des représentants d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et des Pays-Bas.

Ce groupe organise depuis 2010 des rencontres transfrontalières impliquant des visiteurs de prison et des membres de l'Administration pénitentiaire des différents pays afin de mieux se connaître, d'améliorer les pratiques et d'en accroître la visibilité.

La Commission Europe poursuit actuellement un travail engagé en 2015. Le projet actuel, « *plus de bénévoles pour moins de violence* », a pour but de discerner, dans plusieurs pays, les évolutions dans la fonction de bénévole en prison.

Ce projet a démarré avec un questionnaire en ligne diffusé dans quatre pays européens dont la France, ceci par les soins de l'ANVP. Le questionnaire, auquel 650 personnes ont répondu, a été élaboré et dépouillé par une équipe scientifique de l'université Lille 3. Il est aussi marqué par un colloque européen à Speyer en novembre 2016 et un colloque européen prévu à Strasbourg du 11 au 14 mai 2017, pendant lequel sera présentée, entre autres, l'analyse des réponses au questionnaire.

Le groupe européen avait présenté en 2015 son projet au concours d'idées « On y va –auf geht's – let's go », organisé par l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg et la Fondation Robert Bosch de Stuttgart.

Les adhérents de l'ANVP avaient été invités à voter par Internet pour ce projet, mais il n'avait pas été retenu. Le projet, reformulé, a été présenté de nouveau à ce concours en 2016 ; grâce au vote de très nombreux sympathisants en Europe dont un très grand nombre d'adhérents de l'ANVP, il l'a emporté haut la main. Les 5.000€ accordés comme soutien financier permettent de financer le projet.

Le groupe européen a participé en septembre 2016 à un séminaire organisé par l'Institut Franco-allemand et la Fondation Robert Bosch avec les six associations retenues dans le cadre de cette campagne et d'anciens participants à des projets antécédents. Rappelons, ici, que l'ANVP avait déjà mené deux autres projets soutenus par l'institut Franco-Allemand et la Fondation Robert Bosch.

La réalité pénitentiaire dans chaque pays revêt de fortes spécificités, et le rôle des visiteurs varie sensiblement d'un pays à l'autre. Mais savoir ce qui se fait ailleurs est enrichissant. À titre d'exemple, un contact a été noué lors du colloque de Speyer avec une équipe scientifique du Bade-Wurtemberg qui, sur la demande du Ministère de la Justice du Land, a mené une étude sur ce que les personnes détenues attendent des visiteurs. Cette équipe souhaite collaborer avec le groupe Europe pour la suite et sera présente à Strasbourg.

#### 47- La Commission Fonctionnement et Révision des textes

Les objectifs du groupe de travail « fonctionnement associatif et révision des textes » ont été définis dans une feuille de route dès janvier 2015 et adaptés en 2016 pour répondre aux exigences d'IDEAS en vue de la labellisation. Le pilote en est Marie-Paule Héraud.

La composition du groupe a été revue à la suite du renouvellement du Conseil d'administration du 22 mai 2016. Il compte 9 administrateurs dont 6 étaient déjà membres du groupe en 2015-2016.

Les objectifs visaient à :

- ✓ Poursuivre l'analyse du fonctionnement de l'ANVP et proposer des améliorations à court et moyen terme.
- ✓ Intégrer des modifications au projet de révision des statuts et du RI à présenter au comité label IDEAS.
- ✓ Préparer la révision des statuts et du Règlement intérieur
- ✓ Prendre en compte les engagements pris par l'ANVP dans le cadre de la convention avec IDEAS.

Le calendrier initial fixait deux échéances :

- ✓ Une échéance à court terme : la présentation des modifications demandées pour la labellisation au CA du 27 septembre 2016.
- ✓ Une échéance à l'AG 2017 : soumettre des propositions pour améliorer la gouvernance, le pilotage de l'association

Au cours d'une réunion et en partant de constats, le groupe a émis un certain nombre de propositions en vue d'améliorer la gouvernance nationale et le pilotage. Cependant, aucune des propositions élaborées n'a pu être présentée au Conseil d'administration car la priorité a été donnée aux chantiers IDEAS.

Ce sont donc des sous-groupes issus du groupe de travail qui ont participé à ces différents chantiers menés au cours de la phase d'optimisation IDEAS visant à améliorer le fonctionnement de l'association : Charte de déontologie, procédures, cartographie des risques, installation du Comité d'audit, fiches de fonction, modifications des statuts... À cet égard, le Conseil d'administration s'est engagé dans sa réunion du 27 septembre à modifier deux articles dans le sens souhaité par IDEAS.

Les membres du groupe ont ainsi fortement participé à l'élaboration des documents nécessaires à la labellisation.

Le calendrier a été tenu pour les modifications des statuts dont il faudra tenir compte lors de la révision mais pas pour les propositions d'améliorations de la gouvernance et du fonctionnement de l'association : cet objectif de travail devient prioritaire et a été réactivé par l'appel à contribution lancé en mars 2017.

#### 48- Deux projets spécifiques : jardins en prison et tablettes de traduction

Un fonds de dotation, Green Link, dont la ligne d'investissement sont des projets d'insertion de personnes fragiles par le contact avec la nature, a manifesté son intérêt pour le jardin du Centre de détention de Nantes, initié et géré par des membres de l'ANVP. Une dotation a été versée pour le développement de ce jardin et celui du centre de détention de Rennes. Par ailleurs, Green Link finance la réalisation par l'ANVP d'un Livre Blanc sur les jardins en prison, destiné à faciliter le développement de nouveaux jardins. Un groupe de projet a été constitué, animé par Claire Abdelrazek (Nantes). L'étude est coordonnée par Danielle André, visiteuse à Bédenac (Charente Maritime).

À l'initiative de Bernard Morin, visiteur à Bordeaux Gradignan, une tablette numérique permettant la traduction du français vers une variété de langues étrangères et réciproquement, est expérimentée depuis octobre 2015 dans cet établissement. Cet équipement suscite un grand intérêt de la part de visiteurs de nombreux établissements en France, confrontés à la barrière de la langue dans leurs relations avec des personnes détenues ne parlant pas notre langue. L'appareil est en cours d'homologation par la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

#### 49- Le Groupe de préparation du Congrès

La délégation régionale de Lyon a accepté, avec un très court préavis, de prendre en charge l'organisation du Congrès 2017. Il a proposé au Bureau plusieurs lieux possibles pour cet événement. Le Bureau a opté pour le CREPS de Vichy, les 19, 20 et 21 mai au cours d'une audioconférence le 11 juillet 2016.

L'organisation du congrès repose sur deux groupes de projet :

Le groupe de projet national se compose, outre de Jean-Marie Seffray, délégué interrégional de Lyon et pilote du projet, du président Paul Marconot, du vice-président Didier Baudoin, du trésorier René Foltzer ou du trésorier adjoint Jean-Michel Delsart, de Jean-Laurent Bracq et Michèle Soullier et de Marc de Renzis, ancien président de la section de l'Allier et responsable du projet au niveau local (avec l'aide des sections de Roanne, Villefranche, et du Puy de Dôme notamment).

Le groupe de projet régional se compose de Michèle Soullier, membre du conseil d'administration et correspondante de Privas, du délégué régional, Jean-Marie Seffray, de Claude Duraffourg, trésorier régional, de Marc de Renzis et Didier Marquis représentant la section de l'Allier, de Marc Jeanson représentant la section de Lyon, de Jean-Luc Thomas représentant la section de Roanne et de Kathalie Amadiou représentant la section du Puy-de-Dôme.

Une trentaine d'adhérents des sections et des établissements de la région participeront à l'accueil et au bon déroulement de ce congrès.

Didier Baudoin a été chargé d'une mission spécifique d'organisation des tables rondes.

Le Bureau et le Conseil d'administration ont débattu des progrès de l'organisation du Congrès à chacune de leurs réunions.

## 5- Relations avec les partenaires

### 51- Relations avec l'Administration pénitentiaire

Le déménagement de la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** de la rue du Renard au parc du Millénaire, la réorganisation des Bureaux et le changement à la direction n'ont pas permis la tenue de la réunion annuelle avec les partenaires associatifs.

Cependant, l'ANVP a entretenu des relations privilégiées avec la DAP dans le cadre de la réflexion et de la concertation sur l'expérimentation des mesures de la loi pénale : la contrainte pénale et de la libération sous contrainte qui ont conduit à la signature d'un protocole d'expérimentation. (voir paragraphe 4.2).

En juin, la convention pluriannuelle d'objectifs, signée en 2015, a fait l'objet de l'évaluation de la première année. Les éléments permettant le suivi des indicateurs ont été présentés à Catherine Porceddu, en charge du partenariat à la DAP. Il a été convenu de faire ce point tous les 6 mois plutôt qu'annuellement. Le travail de fonds engagé par l'ANVP a été remarqué.

### 52- Relations avec les institutionnels

- ✚ Didier Baudoin, vice-président, a assisté à la présentation du rapport 2015 par Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.
- ✚ Le président et Laurence Fayet ont rencontré le Fonjep (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) qui subventionne pour une durée de trois ans renouvelables un « poste FONJEP ». Le renouvellement de la subvention a été acquis.
- ✚ Le président et le vice-président en charge des relations institutionnelles ont rencontré la Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté (le 16 mai 2016)
- ✚ Dans un souci de nouer un lien plus étroit avec les « Politiques » et de leur faire mieux connaître les positionnements de l'ANVP, le président et le vice-président en charge des relations institutionnelles ont rencontré :
  - Dominique Raimbourg, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale (le 20 avril 2016)
  - Jean-Jacques Urvoas, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (le 30 août 2016)

### 53- Relations avec les partenaires associatifs.

L'ANVP participe aux réunions mensuelles du Groupement National Concertation Prison (GNCP) qui ont pour objet principal la préparation des Journées Nationales Prison. Le thème retenu en 2016, « Prison, vivre enfermé » a permis aux groupements locaux de sensibiliser le grand public aux réalités et aux conséquences de l'enfermement.

D'autres actions ont été menées dans le cadre de ce partenariat :

- ❖ Deux courriers adressés au Directeur de l'Administration Pénitentiaire, l'un demandant les mesures qu'il comptait prendre suite aux réductions des prestations aux personnes détenues depuis le renouvellement des contrats avec les prestataires privés, et l'autre sur le texte relatif au statut de l'intervenant extérieur. Ces courriers sont restés sans réponse mais les deux points ont été mis à l'ordre du jour de la réunion avec les partenaires associatifs du 21 février 2017.
- ❖ L'organisation d'une rencontre réunissant les associations partenaires de l'AP et les aumôneries sur le thème de la sortie de la délinquance.

- ❖ L'ANVP n'a pas renouvelé son mandat au conseil d'administration de la FARAPEJ, par manque de candidat pour y siéger, les réunions ayant lieu tous les mois, à Paris et le samedi.
- ❖ Début décembre, à l'initiative de la FARAPEJ, l'ANVP a signé une lettre ouverte au premier Ministre demandant la publication du rapport du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Le Comité a adopté le rapport relatif à la visite faite en novembre 2015 à l'occasion de son assemblée plénière du 11 juillet 2016 et sa publication est maintenant suspendue à l'accord du gouvernement français.

- ❖ En décembre, l'ANVP a donné son accord à France-Bénévolat pour participer à une étude sur le bénévolat et les personnes sous main de justice. Cette étude sera réalisée à partir de questionnaires à remettre aux personnes visitées et au personnel. A cette occasion, France-Bénévolat souhaite un partenariat renforcé avec l'ANVP ainsi qu'avec le CLIP et le Secours catholique.
- ❖ La convention avec Auxilia se poursuit jusqu'en 2019. Elle précise les objectifs et engagements réciproques des deux associations et le respect du rôle de chacune.

#### 54- Relations avec M6.

Plusieurs contacts ont eu lieu entre l'ANVP et M6 dans le premier semestre de l'année. Après avoir contribué à la mise en place des Powerpoint de présentation de notre Carte d'Identité et de notre Plan Stratégique « ANVP-2020 », M6 s'est alors engagé sur la création d'une plaquette/pochette, de flyers, d'une vidéo de promotion. Le « Front Office » du site a été modernisé en collaboration avec M6, All In Web et l'ANVP. Les supports Power point ont pu être adaptés et déclinés spécifiquement pour la présentation du dossier pour l'obtention du label IDEAS, puis pour d'autres présentations extérieures. Il semblerait que de nouvelles orientations de la Fondation M6 ne nous permettent pas de poursuivre ce partenariat comme nous l'espérons. La position de M6 devrait être connue dans les mois qui viennent.

Xavier DENECKER  
Secrétaire général

Paris, le 20 avril 2017

=====